



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mon Accompagnateur Rénov'

En Haute-Loire

Mon accompagnateur Rénov'

Nous sommes votre partenaire de confiance pour tous vos projets de rénovation énergétique et vous accompagnons jusqu'à leur bonne mise en œuvre.



Le programme « accompagnateur Rénov' » a été mis en place dans le cadre des politiques de transition énergétique et vise à **faciliter et accélérer les travaux de rénovation énergétique des logements**.

Via l'obtention de l'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' », nous sommes habilités à accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique.

Nous sommes l'interlocuteur privilégié pour les propriétaires souhaitant entreprendre des travaux de rénovation énergétique. Nous sommes formés et certifiés par les pouvoirs publics, et notre rôle principal est de vous apporter un conseil neutre et personnalisé.

Notre objectif est de simplifier vos démarches et de vous guider vers les solutions les plus efficaces sur le plan énergétique et financier. Notre intervention permet de vous soutenir dans la réalisation de vos projets de rénovation énergétique et de favoriser une meilleure performance énergétique des logements en France.



Nos principales missions sont les suivantes :

Information et conseil

- Nous vous informons sur les différentes étapes de la rénovation énergétique, les solutions techniques disponibles, les aides financières et les subventions auxquelles vous pouvez prétendre.
- Nous vous conseillons quant aux travaux prioritaires à réaliser en fonction des spécificités de votre logement.

Aide à la constitution des dossiers de financement

- Nous vous assistons dans la constitution des dossiers de demande de subventions et d'aides financières.
- Nous vous guidons dans la sélection des dispositifs les plus adaptés à votre situation et vous aidons à rassembler les pièces justificatives nécessaires.

Accompagnement technique

- Nous réalisons une évaluation globale de votre logement pour identifier les faiblesses énergétiques et les points d'amélioration.
- Nous proposons des solutions adaptées à vos besoins en prenant en compte les contraintes techniques, les objectifs de performance énergétique et les contraintes budgétaires.

Suivi des travaux

- Pendant la réalisation des travaux, nous assurons un suivi pour vérifier que les travaux sont effectués conformément aux recommandations et aux normes en vigueur.

L'aide à la rénovation énergétique : MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Un changement de système de chauffage décarboné	Objectif	Une rénovation d'ampleur (parcours accompagné)
TMO / MO / INT	Propriétaires concernés	Tous
Jusqu'au 1 ^{er} juillet 2024 : étiquettes A à G A partir du 1 ^{er} juillet : étiquettes A à E	Logements concernés	Ouvert à tous les logements (obligatoire pour les passoires à compter du 1 ^{er} juillet 2024)
Facultatif (MAR)	Accompagnement	Obligatoire (MAR)
Aide forfaitaire par geste	Calcul de l'aide	Pourcentage du coût des travaux
CEE et aides locales	Aide complémentaire	Aides locales et autres (caisse de retraites, etc). Pas de cumul possible avec CEE
Aide nationale	Type d'aide	TMO / MO : aide à la pierre INT / SUP : aide nationale

Pour les rénovations par geste



L'aide est calculée selon des forfaits par gestes de travaux réalisés

Principes clés :

- Accessible aux ménages avec des revenus très modestes (TMO), modestes (MO) et intermédiaires (INT) ;
- Changement de système de chauffage (ou ECS) pour un système décarboné ;
- Possibilité d'y ajouter un geste d'isolation, une ventilation ou un audit.

Cas spécifiques :

- appartement : pas d'obligation de changement de chauffage ou d'étiquette d'origine ;
- Outre-mer : pas d'obligation de DPE et pas besoin d'installer un système de chauffage décarboné.

Ce qui change en 2024 :

- Revalorisation des forfaits pompes à chaleur (au 1^{er} janvier 2024)
- Réservé aux logements étiquettes A à E (à compter du 1^{er} juillet 2024)

Pour les rénovations d'ampleur : un « parcours accompagné »

L'aide est calculée en % de montant de travaux, revalorisé selon sauts de classe

Principes clés :

- Condition d'éligibilité : 2 sauts de classe minimum ;
- Prime calculée en % selon le nombre de sauts de classe effectués et le niveau de revenu du ménage.

Audits énergétiques :

- harmonisation des différents critères relatifs aux audits énergétiques (qualifications, méthodologie de simulation, trames types, etc) ;
- période de transition jusqu'au 1er avril avant entrée en vigueur obligatoire de cette nouvelle méthodologie.

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
2 sauts de classe	40 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	45 % (HT)	30 % (HT)
3 sauts de classe	55 000 € (HT)			50 % (HT)	35 % (HT)
4 sauts de classe	70 000 € (HT)				
Bonification sortie de passoire		+ 10 % (HT)			
Ecrêtement (TTC)		100 %	80 %	60 %	40 %

- Les rénovations des logements G, F et E peuvent être effectuées en 2 étapes dans un délai maximal de 5 ans
- Une bonification est mise en place pour les passoires thermiques, à condition que l'étiquette D soit atteinte a minima

Pour les rénovations d'ampleur : un « parcours accompagné »

Mon Accompagnateur Rénov'



- L'accompagnement est obligatoire pour bénéficier d'une aide dans le cadre d'un parcours accompagné.
- Le financement de Mon Accompagnateur Rénov' est assuré par un programme CEE porté par l'Anah.
- Les financements sont octroyés aux ménages simultanément à sa demande d'aide MaPrimeRénov'

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20%

Ce qui change en 2024 :

- ➔ 2 visites obligatoires du ménages (avant travaux / livraison du chantier)
- ➔ Réalisation d'un audit qui a valeur d'audit réglementaire
- ➔ Revalorisation de la prestation

Les aides pour les propriétaires bailleurs



Pour la rénovation
énergétique



MaPrimeRénov' : mêmes conditions que pour les PO

MaPrimeRénov' – parcours accompagné :

Pour les INT / SUP : mêmes conditions que pour les PO dès le 1er janvier

Pour les TMO / MO : mêmes conditions que pour les PO dès le 1er juillet

LOGIK2A
MON ALLIÉE ÉNERGIE

210 Chemin de l'Ancien Réservoir
43 700 Brives-Charensac

0 805 385 386

(Service & Appel gratuits)